



République française  
Département du Puy-de-Dôme  
Commune d'Orcet  
Séance du Conseil municipal du 6 février 2025

**CIMETIERE MUNICIPAL -  
RACHAT DES CONCESSIONS N° 509 ET 510 A MONSIEUR DROLET**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (13) ou représentés (3) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL, Xavier DUBOIS, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE représenté par Valérie ROUX, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, Alexandra PIRON représentée par Martine MATHELY, Laurence RAGI représentée par Patricia FOUGERE, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD

Était excusée (1) :

Julie DURIEZ

Secrétaire de séance : Sophie PICOT

Date de convocation du conseil municipal : 31 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

**Vu** le courrier adressé par Monsieur Jean-Pierre DROLET demeurant à Orcet et demandant à la commune le rachat des concessions 509 et 510 qu'il a acquises le 2 juillet 2011 pour une durée de 50 ans au prix de 850 €,

**Vu** que Monsieur DROLET a bénéficié de ses concessions 4968 jours à la date de la présente délibération sur les 18250 jours acquis,

**Considérant** qu'aucune personne n'a été inhumée dans ces concessions,

**Considérant** dès lors qu'il y a lieu de restituer à M. Drolet, au pro rata, le reliquat de la somme acquittée correspondant au nombre de jours pour lesquels les concessions ne seront plus en sa possession,

**Considérant** que ces concessions pourront être revendues,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

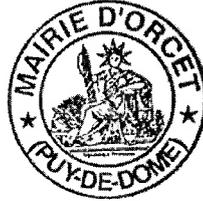
- **De racheter** à Monsieur DROLET les concessions 509 et 510 au cimetière d'Orcet

- **De verser** à Monsieur DROLET la somme de 618.61 €

Fait et signé le 7 février 2025 à Orcet

La secrétaire de séance,

  
Sophie PICOT



Le Maire ,

  
Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.